

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

03/03/2022

L'an deux mil vingt-et-deux, le trois mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

Présents : M Julien CORBIÈRE, Mme Irène SOBESKY, M Ludovic LEROY, M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, M Claude SEGERS, Mme Michèle BUREL, M Gérard FOURRÉ, M Dominique MAZZAROLO, M Jean-Pierre ANJOU, Mme Cécile PRÉVERT,

Absents excusés : Mme Anne-Claire GUILLOT a donné pouvoir à Cécile PREVERT, M Fabrice ANDRÉ a donné pouvoir à Julien CORBIÈRE, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Chantal JOURDAN,

a été désigné secrétaire : Cécile PRÉVERT

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2022
- Amortissement (suppression du point délibération déjà prise en septembre 2021)
- Compte administratif lotissement 2021
- Compte de gestion lotissement 2021
- Vote du budget lotissement 2022
- Compte administratif commune 2021
- Compte gestion commune 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taux d'imposition communaux
- Vote du budget commune 2022
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 janvier 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 24 janvier 2022.

Le procès-verbal du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité

2- COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire se retire, Mme Michèle BUREL prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du lotissement qui présente un déficit de 2.70€ en section de fonctionnement et qui présente un déficit d'investissement de 151 593.78€

3- COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Claude SEGERS pour la présentation du budget communal 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 716 808.91 € en section de fonctionnement et à 893 535.49 € en section d'investissement.

5- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 155 240.81€ et un résultat cumulé de 562 498.80€ ; un déficit d'investissement de l'exercice de 112 020.96€ et un déficit cumulé de 30 479.92 €.

6- COMPTE GESTION COMMUNE 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 155 240.81€ et un résultat cumulé de 562 498.80 € ; un déficit d'investissement de l'exercice de 112 020.96 € et un déficit cumulé de 30 479.92 €,

Sachant que les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 14 018.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 déficit d'investissement reporté : 30 479.92 €

- au compte 1068 affectation : 16 461.52 €

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 546 037.28€

8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose, de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux 2022 et de les maintenir au niveau suivant :

- Foncier bâti : 12,71 %

- Foncier non bâti : 39.78 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2022.

9- VOTE DU BUDGET COMMUNE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Claude SEGERS pour la présentation du budget communal 2022.

Monsieur Claude SEGERS présente le budget communal 2022.

Monsieur le maire propose d'adopter le budget communal 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 122 076.28 € en section de fonctionnement et à 575 518.98€ en section d'investissement.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022, prévision des permanences, un tableau sera envoyé pour se positionner.

La séance est levée

Julien CORBIÈRE	Ophélie MARTEL	Chantal JOURDAN Absente	Claude SEGERS
Fabrice ANDRÉ Pouvoir à Julien CORBIÈRE	Michèle BUREL	Gérard FOURRÉ	Dominique MAZZAROLO
Jean-Pierre ANJOU	Irène SOBESKY	Hélène CORBIÈRE Absente excusée	Ludovic LEROY
Pierre HÉLIE	Cécile PRÉVERT	Anne-Claire GUILLOT Pouvoir à Cécile PRÉVERT	